



Av. Rosemont 12
1208 Genève

T 022 700 73 13
F 022 700 73 14

info@sweeper.ch
www.sweeper.ch

ANTI GRAFFITI P

VERNIS ANTIGRAFFITIS PERMANENT

CARACTERISTIQUES

Vernis polyuréthane bi composant en phase solvant et d'aspect brillant.

Imperméable, bloque la pénétration par capillarité des encres, graisses et peintures.

Protège les supports de type plâtre, pierre, béton, crépis, bardage métallique prélaqué.

Très bonne résistance aux intempéries.

Les graffitis sont ensuite éliminés à l'aide de ANTIGRAF (vrac ou aérosol).

PROPRIETES PHYSIQUES

Aspect :	liquide
Densité à 20°C :	1,03
Extrait sec :	61 %.
Teneur en COV :	398 g/litre

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Une légère modification de l'aspect visuel peut apparaître suivant la nature du support.

Stockage maxi 12 mois sous abri à température ambiante comprise entre 0 et 35°C.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support

Le support doit être parfaitement sec, absorbant, dégraissé et exempt de particules friables (selon DTU 59.3).

Sur supports poreux (plâtre, béton, pierre, crépis), l'application de ANTIGRAFFITIS PRIM est obligatoire.

Méthode d'application

Bien mélanger le contenu des emballages pré dosés en versant toujours le durcisseur dans la base. Malaxer soigneusement jusqu'à obtenir un mélange homogène. Nous préconisons l'emploi d'un malaxeur électrique.

- Matériel : brosse, rouleau.
- Durée de vie en pot : 10 heures.
- Température d'application : 10 / 30°C.
- Hygrométrie : 85 % HR maxi.
- Rendement théorique support lisse (bardage prélaqué) : 10 à 12 m²/litre.
- Rendement théorique support poreux (plâtre, béton, pierre crépis) : 5 m²/litre.
- Séchage à 20°C :
 - hors poussière : 4 heures ;
 - sec au toucher : 9 heures ;
 - apparent complet : 24 heures.
- Temps de recouvrement : 8 à 12 h.
- Propriétés antigraffitis : après 5 jours.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / Janvier 2013